



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 15 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil du développement industriel (<i>suite</i>) .	183
Point 20 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	186

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Conseil du développement industriel
(E/4493/Rev.1, E/4517) (*suite*)**

1. M. PRADHAN (Inde) constate que bon nombre des recommandations utiles qui ont été faites lors du Colloque international sur le développement industriel tenu à Athènes ont été incorporées dans le futur programme de travail du Conseil du développement industriel. Le rôle central de l'ONUDI dans le domaine du développement industriel est désormais accepté et reconnu, bien qu'il reste encore à déterminer la meilleure façon dont ce rôle pourra être joué. Notant l'importance des travaux de l'ONUDI dans la coordination des activités de développement industriel, M. Pradhan se félicite de ce que des accords sont négociés à cette fin avec les institutions spécialisées et de ce que l'ONUDI organise des programmes conjoints et une mise en commun des ressources avec d'autres organisations. La délégation indienne attache une importance très grande à l'analyse détaillée que le PNUD doit établir, comme il est indiqué au paragraphe 292 du rapport du Conseil du développement industriel sur sa deuxième session (E/4517), et elle espère que le Directeur exécutif s'en servira comme document de base au moment où il formulera des recommandations pour la coordination des activités d'assistance technique dans le domaine industriel. En outre, la délégation indienne est d'avis que les activités régionales de l'ONUDI devraient s'exercer dans le cadre des programmes de travail des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth. Elle sera heureuse d'obtenir du Directeur exécutif des renseignements sur le type de coopération qui a été établi avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international.

2. M. Pradhan espère que le programme de modeste envergure relatif aux conseillers industriels hors siège, entrepris par le Directeur exécutif, sera intégralement mis en œuvre, et il adresse au Gouvernement suisse les remerciements de la délégation indienne pour sa contribution.

3. Le représentant de l'Inde souligne la nécessité d'encourager la coopération économique et commerciale entre les pays en voie de développement comme moyen

de les rendre moins dépendants des pays développés. A cette fin, l'ONUDI pourrait étudier la possibilité d'aider les pays en voie de développement à coopérer dans le domaine industriel sur une base non seulement régionale, mais aussi interrégionale.

4. Enfin, la délégation indienne considère elle-aussi que l'ONUDI aura un rôle très important à jouer dans la formulation des programmes en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

5. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement est fier du rôle qu'il a joué dans la création de l'ONUDI, dont les activités l'intéressent vivement. Le Colloque d'Athènes a été une grande réussite, et l'accord très large qu'il a permis de réaliser, et qui déjà se traduit dans le programme de travail, est particulièrement encourageant. Il convient de mentionner tout spécialement la mise sur pied du Service de promotion industrielle, qui a permis à des industriels et à des hommes d'affaires des pays développés comme des pays en voie de développement, ainsi qu'aux hommes d'affaires faisant partie des délégations officielles, de discuter de problèmes d'intérêt commun. Les hommes d'affaires américains qui ont assisté au Colloque à la fois en tant que membres de la délégation des Etats-Unis et en tant que participants au Service de promotion industrielle ont établi de nombreux contacts fructueux. Ceux qui faisaient partie de la délégation des Etats-Unis ont continué à suivre avec intérêt les activités de l'ONUDI et ont formé une sorte de groupe consultatif officieux auprès du Gouvernement américain et de l'ONUDI. Des relations utiles ont été également établies par le Directeur exécutif au cours de ses visites dans divers pays, et il est encourageant d'apprendre qu'il a l'intention de se rendre dans les capitales de certains pays d'Europe orientale.

6. Les discussions constructives qui se sont déroulées lors de la deuxième session du Conseil du développement industriel sont un indice de plus de la maturité croissante de l'ONUDI, et la délégation des Etats-Unis attache une importance toute spéciale à la décision qu'a prise l'ONUDI de créer un groupe de travail sur les programmes et la coordination, chargé de travailler entre les sessions, qui pourra examiner en détail les activités de l'ONUDI en 1968, les modifications qu'il sera peut-être nécessaire d'apporter au programme pour 1969 et le projet de programme pour 1970. En même temps, ce groupe de travail devrait pouvoir étudier de plus près les activités des organismes des Nations Unies en matière d'industrialisation et tous les problèmes de coordination qui pourront se poser. En réunissant le groupe de travail avant la session du Conseil du développement industriel on permettra au secrétariat de faire porter tous ses efforts sur des questions importantes ayant trait au programme et à la coordination.

7. La délégation des Etats-Unis prend note avec satisfaction de la collaboration qui s'est établie entre le Directeur exécutif et le Comité du programme et de la coordination du Conseil lors de la deuxième session de cet organe. Pour avoir un tableau d'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, ce genre de coopération est essentiel, non seulement de la part des organismes subsidiaires du Conseil, mais aussi de la part des institutions spécialisées et des organes économiques et sociaux qui font rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

8. On ne peut que se féliciter de l'attention consacrée par le Conseil du développement industriel à la question de la représentation de l'ONUDI à l'échelon local, et l'affectation d'un nombre important de conseillers industriels hors-siège auprès des bureaux des représentants résidents du PNUD constitue un heureux pas en avant vers la décentralisation et la coordination des activités au niveau national. La délégation des Etats-Unis estime que la meilleure formule à adopter au niveau régional et sous-régional est l'affectation d'experts en matière de développement industriel auprès des secrétariats des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth. Elle accueille donc avec satisfaction la résolution 6 (II), par laquelle le Conseil du développement industriel a approuvé l'établissement d'une coopération plus étroite entre l'ONUDI et ces secrétariats. Comme le PNUD constitue pour l'ONUDI la source principale de fonds, il importe que l'organisation maintienne un bureau de liaison efficace au Siège de l'ONU. Cela lui permettra d'avoir des relations étroites avec les institutions financières internationales et avec les milieux financiers de New York.

9. M. Goldschmidt espère qu'en 1968 et 1969 l'ONUDI pourra renforcer ses activités et mettre davantage l'accent sur des efforts plus actifs et plus concrets pour promouvoir l'industrialisation des pays en voie de développement. A cette fin, il serait bon que les activités de l'ONUDI s'intègrent avec les plans des différents pays.

10. M. KADLEC (Tchécoslovaquie) fait remarquer qu'il faudra quelque temps pour que tous les problèmes découlant de la création de l'ONUDI soient résolus et pour que l'ONUDI joue un rôle vraiment central dans la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine industriel. Il espère qu'une meilleure compréhension entre organismes des Nations Unies permettra bientôt une coopération efficace et une stratégie coordonnée du développement industriel, et que l'ONUDI jouera un rôle important dans la deuxième Décennie du développement.

11. M. Kadlec est heureux de constater que la coopération entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales se développe de façon satisfaisante et que leurs secrétaires exécutifs et le Directeur général de l'UNESCO s'accordent pleinement avec le Directeur exécutif de l'ONUDI pour reconnaître la nécessité de programmes coordonnés dans le domaine industriel. Les commissions économiques régionales seront les organismes adéquats grâce auxquels on pourra décentraliser les activités de

l'ONUDI. Il est certain, en tout cas, qu'une collaboration étroite entre l'ONUDI et ces commissions en ce qui concerne les programmes et projets est d'une importance vitale.

12. Le succès des activités de l'ONUDI dépendra dans une large mesure du développement de ses relations avec le PNUD, source principale de son financement, et la délégation tchécoslovaque espère que le système des conseillers industriels hors siège assurera, avec le concours du PNUD, la coordination et la coopération entre l'ONUDI et les autres organismes des Nations Unies.

13. M. Kadlec évoque les contacts qui se sont établis entre la Tchécoslovaquie et l'ONUDI; cette dernière a été informée par le Gouvernement tchécoslovaque des domaines où une coopération étroite pourra être établie immédiatement dans l'intérêt des pays en voie de développement. Un certain nombre de cours ont été organisés en Tchécoslovaquie et le gouvernement en supporte dans une grande mesure le coût. La Tchécoslovaquie a annoncé, lors de la deuxième session du Conseil du développement industriel, une augmentation de 100 % de sa contribution volontaire à l'ONUDI.

14. M. ALLEN (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique reconnaît elle aussi que, pour que l'ONUDI soit efficace en tant qu'institution assurant des services aux pays en voie de développement, il faut qu'elle établisse des contacts étroits avec les milieux industriels des pays développés.

15. M. Allen espère que le secrétariat de l'ONUDI, en établissant son programme de travail pour 1970 et les années suivantes, tiendra compte des observations formulées à la deuxième session du Conseil du développement industriel. Les suggestions concernant une documentation plus claire et d'autres questions, qui sont formulées dans la résolution 9 (II), présentent, en particulier, un grand intérêt.

16. M. Allen est heureux d'apprendre que l'ONUDI accorde une très haute priorité à l'assistance aux pays en voie de développement pour la création d'industries capables non seulement de répondre à des besoins locaux, mais aussi de produire à des prix compétitifs des articles destinés au marché mondial. Il se félicite aussi des propositions visant à affecter un plus grand nombre de conseillers industriels hors siège auprès des bureaux des représentants résidents du PNUD, et reconnaît que l'ONUDI peut agir le plus efficacement au niveau national et régional grâce à des conseillers industriels détachés, et non en se dotant de bureaux régionaux et sous-régionaux.

17. M. Allen souligne que l'ONUDI ne peut organiser efficacement son programme de travail qu'en répondant à des demandes bien conçues formulées par les pays en voie de développement. Le représentant de l'URSS a laissé entendre, à la 1556^e séance, que l'on consacre trop peu d'argent aux activités de développement industriel et a noté que 4 % seulement des fonds du PNUD sont utilisés pour des projets industriels. Mais il ne faut pas perdre de vue que la somme affectée aux activités de développement industriel, sur les Fonds du PNUD, sera déterminée dans une large mesure par le degré de priorité que les pays en voie de développement accorderont à leurs demandes dans ce domaine.

18. La délégation du Royaume-Uni note avec satisfaction que le Directeur exécutif a engagé des pourparlers avec les institutions spécialisées afin de coordonner les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine industriel. Dans le cas de l'OIT et de l'UNESCO, ces discussions ont déjà conduit à la mise au point de directives; on peut espérer que l'on parviendra bientôt à des accords avec d'autres institutions, et le rapport d'ensemble à ce sujet du Directeur exécutif, qui doit être présenté à la troisième session du Conseil du développement industriel, sera très intéressant. La délégation du Royaume-Uni a été particulièrement heureuse d'apprendre que l'ONUDI collabore étroitement avec l'OIT et l'UNESCO et élabore avec elles des projets communs devant être financés au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD; c'est là le genre de coopération pratique à laquelle on doit viser. Les pays développés devront aider l'ONUDI à recruter les spécialistes et experts dont elle a besoin pour des affectations à long terme et à plus court terme.

19. M. HOVEYDA (Iran) insiste sur l'importance de la tâche qui incombe au Conseil du développement industriel dans la coordination des activités de développement industriel dans le monde, et émet l'espoir qu'on reconnaîtra pleinement le rôle central de l'ONUDI dans le développement industriel des pays en voie de développement. La délégation iranienne considère que, puisque la plus grande partie des fonds nécessaires à l'ONUDI pour ses activités de développement industriel doit nécessairement provenir du PNUD, un rapport étroit doit s'établir entre les deux organismes. Mais la définition du mandat de l'ONUDI ne doit pas être trop rigide, car le développement industriel d'un pays en voie de développement nécessite une grande souplesse.

20. M. Hoveyda remarque que, sur les 10 postes de conseillers industriels hors siège existant actuellement, 5 sont financés par le PNUD et 5 par l'ONUDI; de l'avis de la délégation iranienne, les ressources de l'ONUDI devraient être réservées au développement industriel proprement dit et tous les postes de conseillers hors siège devraient être financés entièrement par le PNUD.

21. Le représentant de l'Iran espère que les contributions volontaires versées à l'ONUDI seront plus importantes à l'avenir et permettront à cette organisation d'entreprendre directement des activités de développement industriel; le pourcentage des fonds du PNUD affectés au développement industriel est malheureusement trop peu élevé. D'autre part, la procédure suivie par le PNUD en matière d'approbation des projets est d'une longueur étonnante; M. Hoveyda espère que la coopération entre l'ONUDI et le PNUD permettra d'activer la décision au sujet des projets présentés.

22. En ce qui concerne la création d'un groupe de travail sur les programmes et la coordination, la délégation iranienne, malgré les doutes qu'elle avait émis lors de la deuxième session du Conseil du développement industriel, n'a pas d'idée préconçue à cet égard. Etant donné les observations formulées par certains représentants, il semble que ce groupe de travail pourrait jouer un rôle utile.

23. Vu les ressources limitées dont dispose la communauté internationale et le fait que l'industrialisation des pays en voie de développement ne peut être réalisée uniquement par une action internationale, la délégation iranienne estime que des mesures doivent être prises pour inciter l'industrie à s'intéresser à l'essor des pays en voie de développement.

24. En terminant, M. Hoveyda dit qu'il considère les visites du Directeur exécutif dans différents pays comme utiles, car elles lui permettent d'élargir sa vision des problèmes de l'industrialisation. D'autre part, il insiste sur le fait que l'ONUDI, en tant que nouvel organisme, doit tenter tout ce qui est possible pour maintenir le volume de sa documentation dans des limites raisonnables.

25. M. BRUNI CELLI (Venezuela) dit que, malgré les difficultés inévitables liées à la mise en place d'une nouvelle organisation, l'ONUDI joue un rôle clef dans la promotion du développement industriel. Les critiques formulées par les membres le sont dans un esprit positif et ne visent pas à gêner ses travaux.

26. Il convient de renforcer la coordination de l'ONUDI avec les autres organismes des Nations Unies, par exemple avec l'OIT, pour ce qui est de la formation industrielle et en matière de gestion, et avec les commissions économiques régionales. Le représentant du Venezuela se félicite du détachement, auprès des bureaux des représentants résidents, de cinq conseillers industriels hors siège pris en charge par le PNUD; l'expérience des commissions économiques régionales sera très utile aux conseillers. Il faut s'efforcer d'aider le Directeur exécutif à surmonter les difficultés que présente le recrutement de personnel qualifié pour le secrétariat de l'ONUDI. La résolution 10 (II) relative aux contributions volontaires rappelle qu'il est indispensable que l'ONUDI dispose de ressources suffisantes pour pouvoir fonctionner efficacement. En terminant, M. Bruni Celli évoque la question des Services industriels spéciaux qui a été examinée par le Conseil d'administration du PNUD; il estime que la question devrait être discutée à l'Assemblée générale.

27. M. HASNAOUI (Maroc) estime que, lorsqu'on parle d'industrialisation, on doit entendre aussi par là le développement du secteur agricole, surtout dans le cas des pays où ce secteur est prédominant; une étroite collaboration avec la FAO est donc souhaitable. Le représentant du Maroc espère que l'ONUDI coordonnera le développement de l'industrie lourde dans un cadre régional, car cette méthode est la seule qui peut être couronnée de succès. Le problème de la commercialisation des articles manufacturés se pose de façon aiguë pour les pays en voie de développement; l'ONUDI et la CNUCED doivent coopérer de manière à conseiller les pays en voie de développement pour ce qui est des secteurs sur lesquels il vaut mieux faire porter les efforts.

28. M. AL-SABAH (Koweït) dit que le commerce extérieur des pays en voie de développement n'est pas très satisfaisant. La promotion des exportations et la création d'industries qui élimineront des besoins d'importations sont les méthodes qui permettront le mieux d'améliorer la situation.

29. On voit, en parcourant le rapport du Conseil du développement industriel, combien l'ONUDI a tiré profit des travaux du Centre de développement industriel. Le Centre a été critiqué pour le caractère trop théorique de ses méthodes, et c'est donc un bon signe que les ressources de l'ONUDI soient orientées vers des activités opérationnelles. L'industrialisation est difficile à réaliser rapidement sans aide gouvernementale; non seulement il faut construire des usines et installer du matériel, mais il faut créer des services auxiliaires tels que la distribution d'électricité, les transports et les communications. L'ONUDI devra conseiller les pays en voie de développement sur les techniques de production et sur les catégories d'industries qui conviennent, aussi que sur leur localisation.

30. Lorsque le marché intérieur est exigü, la coordination et l'intégration économiques sont indispensables pour engendrer les conditions qu'exige la création de grandes industries. Les pays arabes du Moyen-Orient ont déjà pris des mesures pour intégrer leurs plans d'industrialisation par l'intermédiaire de la Ligue des Etats arabes et du nouveau marché commun arabe. Ces pays attendent de l'ONUDI une aide technique pour leurs plans. Le Koweït a toujours été en faveur de la décentralisation des activités opérationnelles de l'ONUDI et se félicite donc de la nomination de conseillers industriels hors siège. M. Al-Sabah voudrait aussi voir s'instaurer une coordination plus étroite entre l'ONUDI, les commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth. Le Bureau ne peut agir avec une pleine efficacité, faute de fonds et de personnel, et il conviendrait de lui donner les moyens de jouer le rôle important qui doit être le sien dans la région.

31. L'ONUDI peut apporter une contribution appréciable à la formation industrielle, et le représentant du Koweït se félicite donc de ses programmes de formation d'ingénieurs et de techniciens de tous les niveaux, ainsi que d'échange de spécialistes. Il convient aussi que l'ONUDI encourage, dans les pays en voie de développement, les industries orientées vers l'exportation, et M. Al-Sabah appuie fermement la proposition visant à accorder des prêts pour la construction d'usines.

32. Il conviendrait d'assigner à l'ONUDI la tâche de coordonner les travaux des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation. Le Koweït est persuadé que l'industrialisation est la clef du progrès économique et social, et il accorde sans réserve son appui à l'ONUDI.

33. M. BRILLANTES (Philippines) présente un projet de résolution¹ aux fins d'examen par le Conseil.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/4554; E/L.1228)

34. M. THEDIN (Vice-Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) présente le rapport du Conseil d'administration du FISE sur sa session de juin 1968 (E/4554). Il dit que, au cours

de cette session, le Conseil d'administration a accordé une attention particulière à la nécessité de secours d'urgence en faveur des mères et des enfants. En effet, bien que les activités du FISE portent essentiellement sur des entreprises à plus long terme visant à promouvoir le bien-être et la santé des enfants et des adolescents, la situation dans diverses régions du monde fait qu'il est nécessaire de fournir de nouveau des secours d'urgence comme ceux en vue desquels le FISE a été créé à la fin de la seconde guerre mondiale.

35. Des allocations s'élevant à plus d'un million de dollars ont été faites pour secourir des mères et des enfants au Moyen-Orient. Des secours d'urgence ont permis de reconstruire, en Colombie, des hôpitaux et des écoles détruits par un tremblement de terre. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de poursuivre, dans le cadre d'une action d'urgence, ses efforts pour venir en aide aux enfants des deux parties du Viet-Nam. Le Directeur général s'est rendu au Nigéria pour s'entretenir avec les autorités et les représentants de la Croix-Rouge des moyens de venir en aide aux victimes des hostilités d'un côté et de l'autre du front en leur fournissant des secours alimentaires et des médicaments dont la distribution serait assurée par le Comité international de la Croix-Rouge. Le Directeur général sollicite l'approbation du Conseil d'administration pour une allocation spéciale de 500 000 dollars devant permettre de fournir des secours à des mères et des enfants au Nigéria, de même que son accord de principe pour un montant supplémentaire éventuel de 500 000 dollars. Des appels sont lancés aux gouvernements et au public pour recueillir des contributions supplémentaires à cet effet.

36. Les secours d'urgence ne sont qu'un aspect de l'ensemble des activités du FISE. Parmi celles-ci, il en est une qui continue d'occuper une place importante et absorbe la moitié de ses dépenses: l'action visant à sauvegarder et à renforcer l'hygiène maternelle et infantile. A un moment où l'industrialisation et l'urbanisation s'accroissent, la protection de la famille et de l'enfance exige une attention croissante.

37. Le FISE est très conscient de l'importance du problème démographique. Il aide les gouvernements en leur apportant, en coopération avec l'OMS, une assistance sous forme de fournitures et de matériel, dont du matériel de transport. L'Inde, le Pakistan, la Thaïlande et Singapour ont reçu une aide de ce genre, et il faut s'attendre que d'autres demandes d'assistance suivent. Le FISE a pu, grâce à une contribution spéciale du Gouvernement suédois, augmenter de 600 000 dollars l'aide qu'il apporte à l'Inde et au Pakistan dans ce domaine. La résolution 1347 (XLV) du Conseil concernant la population et ses rapports avec le développement économique et social répond aux vues du FISE sur les conseils et l'assistance technique que sollicitent les gouvernements en matière démographique.

38. A l'heure actuelle, 40 % des habitants des pays en voie de développement sont âgés de moins de 15 ans et ce pourcentage augmentera encore si les tendances actuelles se poursuivent. Malgré tous les efforts des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres institutions, il y a aujourd'hui dans le monde plus

¹ Distribué ultérieurement sous la cote E/L.1230.

d'enfants sous-alimentés, malades et illettrés qu'il y a dix ans. Cela ne veut pas dire que le nombre des enfants bien nourris, bien portants et fréquentant l'école ait diminué; c'est l'explosion démographique qui est la cause de la situation actuelle.

39. Passant ensuite aux décisions prises par le Conseil d'administration, M. Thedin indique que 53 % des engagements approuvés concernent la santé, 28 % l'enseignement, 9 % la nutrition, 4,5 % la protection de la famille et de l'enfance, 1 % la formation préprofessionnelle et 1,5 % les secours d'urgence. Les allocations approuvées pour les 12 prochains mois correspondent pratiquement aux mêmes pourcentages.

40. Par le passé, le FISE a coopéré avec l'OMS dans des campagnes de masse pour l'éradication de maladies ou la lutte contre des maladies qui frappent particulièrement les enfants. Aujourd'hui, les efforts du FISE tendent plutôt, avec l'approbation de l'OMS, au développement et au renforcement des services de santé de base, en particulier l'hygiène maternelle et infantile. On reconnaît de plus en plus que, dans les zones rurales surtout, des services de santé plus développés sont ce qui permet le mieux d'organiser des campagnes de lutte contre les diverses maladies qui menacent les enfants. On reconnaît aussi qu'un réseau de centres d'hygiène maternelle et infantile constitue une base utile pour les activités de planification familiale.

41. Le Conseil d'administration était saisi d'une évaluation des projets d'enseignement qui bénéficient de l'assistance conjointe du FISE et de l'UNESCO; cette évaluation comprenait trois parties: un examen d'ensemble des projets bénéficiant d'une assistance conjointe du FISE et de l'UNESCO dans 73 pays; un rapport sur les études de projets faites sur place par des consultants spéciaux en Algérie, au Brésil, en Irak, au Sierra Leone, en Thaïlande et au Yémen; enfin, des principes directeurs recommandés conjointement par le Directeur général de l'UNESCO et le Directeur général du FISE pour l'aide du FISE à l'enseignement (voir E/4554, par. 29 à 40). Il ressort de cette évaluation que le FISE devra continuer, en coopération avec l'UNESCO, à appuyer la formation des enseignants sous tous ses aspects, en insistant sur l'importance de l'effort de modernisation des cours et des méthodes de formation, à fournir aux pays une aide concrète pour une réforme du contenu de l'enseignement scolaire, à insister sur l'éducation sanitaire et nutritionnelle, à encourager l'enseignement dans les régions rurales et l'éducation des jeunes filles, et à poursuivre son aide pour la production locale de matériel d'enseignement. A la fin de 1967, le FISE avait aidé à équiper 800 écoles normales et environ 12 700 écoles primaires associées, et les indemnités de subsistance fournies par le FISE avaient permis de former près de 62 000 enseignants. Et pourtant, cela n'a résolu qu'une petite partie du problème. Il faut espérer que l'Année internationale de l'éducation, qui sera célébrée en 1970, fera comprendre à l'opinion mondiale l'importance de cette question et la nécessité de prendre des mesures nouvelles et énergiques pour réaliser l'alphabétisation universelle.

42. Concernant la nutrition, le FISE n'a pas pu accomplir les progrès souhaités. Environ 10 % de ses ressources servent, en collaboration avec la FAO et l'OMS, à

améliorer la nutrition des enfants. Cela est loin d'être suffisant. La malnutrition et la sous-alimentation, pendant les premières années de la vie, peuvent avoir, sur le développement physique et mental de l'individu, des effets dont il souffrira toute sa vie. Il ne suffit pas d'augmenter la quantité de nourriture; les enfants ont besoin de davantage d'aliments riches en protéines. Le FISE s'efforce, en collaboration avec la FAO et l'OMS et en consultation avec le Groupe consultatif sur les protéines, de mettre au point des aliments riches en protéines et agréables au goût à base de légumes et d'autres aliments, pour répondre aux besoins croissants des enfants et éviter ainsi l'apparition du kwashiorkor et d'autres maladies de la malnutrition. Le FISE collabore à cet effet avec le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement. Lors de la session du Conseil d'administration, un engagement de 600 000 dollars a été décidé pour les travaux de mise au point d'aliments riches en protéines destinés aux enfants.

43. Le FISE collabore avec l'OIT et l'UNESCO pour préparer les enfants aux responsabilités qu'ils seront appelés à assumer au sein de leur communauté en devenant des adultes. Le fait que les jeunes commencent à contester les valeurs admises par les générations plus âgées et se révoltent contre beaucoup de situations que celles-ci en sont venues à accepter est un signe encourageant. Une civilisation qui n'est pas constamment contestée risque de tomber en décadence.

44. Nombreux sont les projets qui, dans les pays en voie de développement, n'ont pas donné les résultats escomptés, faute de personnel technique et administratif. Aussi une part de plus en plus importante des allocations du FISE est-elle consacrée à la formation de personnel local dans les pays en voie de développement.

45. Dans plusieurs des projets pour lesquels le Conseil d'administration a été appelé à approuver la continuation de l'aide fournie, l'effet multiplicateur est évident. Un facteur important à cet égard est l'accroissement régulier dans les pays en voie de développement, du nombre des cadres administratifs et techniques et de l'effectif des agents de niveau intermédiaire et inférieur qui s'occupent directement des services destinés à l'enfance. A la fin de 1967, environ 325 000 personnes avaient pu recevoir, grâce en partie aux indemnités de subsistance fournies par le FISE, une formation dans le cadre de programmes nationaux de formation.

46. Le FISE s'efforce d'éviter toute dépense administrative inutile et de consacrer le maximum de fonds disponibles aux projets exécutés sur le terrain. Les dépenses de ses services d'administration et de ses services d'exécution pour 1968 et 1969 représenteront, d'après les estimations, de 6,5 à 7 % et de 11,5 à 12 %, respectivement, de son budget total. De plus, bien que les dépenses du FISE aient doublé depuis 1960, le nombre des postes financés à la fois par le FISE et les gouvernements bénéficiaires n'a augmenté que de 52 %. Il semble donc légitime de lancer un appel aux gouvernements et au public pour qu'ils intensifient leur concours. Le Conseil d'administration et le Directeur général sont très préoccupés par le fait que les fonds dont dispose le FISE restent très limités. Les recettes prévues pour 1968 sont d'environ

42 millions de dollars, y compris un virement exceptionnel de 1,7 million de dollars représentant les bénéfices accumulés par le Fonds des cartes de vœux. Les recettes proprement annuelles seront donc inférieures de près de 10 millions de dollars à l'objectif de 50 millions de dollars à atteindre d'ici à la fin de 1969. Pour que cet objectif soit atteint, il faudra que les contributions augmentent de façon considérable. On ne peut guère s'attendre que les comités nationaux pour le FISE recueillent beaucoup plus de fonds en 1968 et en 1969 qu'ils ne l'ont fait en 1967. Par conséquent, seule une augmentation appréciable des contributions gouvernementales pourra permettre au FISE d'élargir son œuvre. Une telle augmentation est d'autant plus nécessaire que les réserves du FISE sont tombées au strict minimum.

47. Etant donné la nécessité d'accroître considérablement les ressources du FISE, le Conseil d'administration a décidé que le FISE devrait permettre aux gouvernements de verser des contributions à des fins spéciales en plus de leurs contributions habituelles. Ces contributions seront destinées à des projets particuliers pour lesquels le Conseil aura déjà approuvé des engagements, mais pour lesquels des allocations n'auront pas été faites. A la fin de la session du Conseil d'administration, les engagements de ce genre atteignaient déjà 36,5 millions de dollars. Des contributions spéciales pourront aussi être reçues pour les catégories de programmes pour lesquelles le Conseil approuve régulièrement une assistance et pour des projets dont le Conseil aura « pris note » jugeant qu'ils méritaient une aide mais pour lesquels il ne disposerait pas de fonds. Le Conseil d'administration a accepté que l'on applique cette procédure à titre d'essai pour une période d'un an, étant entendu que les contributions spéciales ne pourraient être en fait acceptées par le FISE avant que le Conseil ne donne son accord, soit au moyen d'un vote par correspondance, soit à sa session suivante.

48. M. ANGER (Suède) rappelle que, au cours de sa présente session, le Conseil est saisi de deux importants projets de résolutions sur la jeunesse et son rôle dans l'édification d'un monde meilleur (E/AC.6/L.393 et E/AC.6/L.394). Il aura fallu au Conseil 45 sessions pour se rendre compte qu'il faut attacher de l'importance aux jeunes. Toutefois, dans cet intervalle, un organisme des Nations Unies, le FISE, s'est patiemment et discrètement employé à sauver la vie de dizaines, pour ne pas dire de centaines de millions d'enfants. Les fonds investis dans le FISE rapportent assurément des dividendes élevés, mais le FISE éprouve des difficultés financières et a dû réduire son programme. Il est déplorable que l'objectif de recettes de 50 millions de dollars d'ici à 1969 soit encore loin d'être atteint. La contribution annuelle de la Suède sera presque doublée de 1968 à 1969, et le Gouvernement suédois s'est engagé à verser une contribution de près de 3 millions de dollars pour 1970. En outre, la Suède a versé une contribution spéciale pour les programmes FISE/OMS de protection de la mère et de l'enfant en Inde et au Pakistan. Il faut espérer que d'autres pays industrialisés auront à cœur d'assurer à tous les enfants du monde un bon départ dans la vie. La somme nécessaire pour obtenir un taux de croissance souhaitable du programme du FISE est modeste, mais, pour beaucoup d'enfants, elle représente la différence entre la vie et la mort.

49. Il faut aussi s'efforcer de faire en sorte que tout enfant venu au monde soit le bienvenu. La Suède se félicite donc de l'attitude adoptée par le Conseil d'administration du FISE au sujet des demandes d'assistance pour des programmes d'hygiène maternelle et infantile réservant une place importante à la planification familiale. Elle a été impressionnée aussi par la prévoyance du Conseil d'administration en ce qui concerne la nécessité d'opérations d'urgence dans des pays où les enfants sont les victimes innocentes d'événements tragiques. Toutefois, il ne faut pas oublier que, si le FISE a un rôle à jouer dans les situations d'urgence, sa tâche essentielle est d'assurer la protection normale des enfants dans tous les pays en voie de développement. Certes, l'un des progrès les plus importants des années soixante est le fait que l'enfant est maintenant considéré comme un élément du problème général du développement économique et social, comme un être humain assailli de problèmes résultant de l'état de la société dans laquelle il a vu le jour. C'est là une saine évolution, et elle aura pour conséquence que les opérations du FISE seront prises en considération comme il convient dans les travaux préparatoires de la deuxième Décennie du développement.

50. En terminant, M. Anger attire l'attention du Conseil sur le projet de résolution présenté par l'Iran, la Suède et la Turquie (E/L.1228), et il exprime l'espoir que ce texte sera adopté à l'unanimité.

51. M. McCONNELL (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'aucune autre institution internationale n'a trouvé le même accueil que le FISE. Les démographes ont calculé que, en 1986, l'âge de 35 % de la population mondiale sera de moins de 15 ans. Le monde sera bientôt dominé numériquement par les jeunes, ce qui aura des conséquences profondes et positives sur le rythme du progrès de l'humanité. La communauté internationale ne peut permettre que la faim, l'ignorance et le dénuement détruisent le grand dynamisme de la jeunesse. On a donc plaisir à apprendre que le FISE a aidé à équiper des milliers d'écoles primaires et des centaines d'écoles normales d'instituteurs, que 9 600 centres de santé principaux et environ 28 000 centres de santé secondaires ont été équipés par le FISE et que des dizaines de millions d'enfants ont été vaccinés contre la tuberculose, protégés contre le paludisme ou traités pour le pian ou le trachome. Le fait le plus impressionnant dans la liste des résultats obtenus par le FISE est peut-être que 325 000 personnes ont reçu une formation avec l'aide des indemnités de subsistance versées par le FISE. Sans aucun doute, la formation de personnel pour les services destinés à l'enfance et à la jeunesse est l'une des principales contributions du FISE au progrès des pays en voie de développement, et sa contribution originale parmi les organisations internationales est son aide à la formation sur place de personnel de catégorie moyenne ou auxiliaire.

52. A la session du Conseil exécutif du FISE, les Etats-Unis ont indiqué qu'ils approuvent l'évolution générale du programme du FISE. Ils ont noté en particulier l'augmentation de l'assistance du FISE aux programmes d'enseignement dans les pays en voie de développement et le fait que, malgré la diminution du montant total des allocations en 1968 par rapport en 1967, le volume des

allocations destinées à l'enseignement est resté à peu près le même. La délégation des Etats-Unis a toutefois exprimé sa préoccupation en constatant que le niveau des allocations pour la nutrition est resté inférieur à la moyenne annuelle de la période 1961-1965. Elle se félicite donc que le Conseil d'administration et le Directeur général aient reconnu la nécessité urgente d'accroître les fournitures de vivres et d'améliorer la nutrition des mères et des enfants, ainsi que la nécessité de faire une plus large place aux programmes de nutrition dans l'établissement des projets pour l'année à venir. Certes, la structure des allocations du FISE dépend des décisions des pays bénéficiaires en ce qui concerne leurs besoins prioritaires. Mais le problème ne tient pas à ce qu'on méconnaît la nécessité d'améliorer la nutrition; ce qu'il faut, en fait, c'est trouver les moyens d'augmenter l'apport d'aliments à haute teneur en protéines. La délégation des Etats-Unis est donc convaincue que le FISE, en collaboration avec la FAO, intensifiera ses efforts pour aider les pays à établir des projets utiles en matière de nutrition appliquée et de production d'aliments riches en protéines.

53. Parler du problème alimentaire et de la nutrition conduit naturellement à évoquer les effets de l'accroissement démographique sur le développement. Le rapport du Conseil d'administration témoigne d'une prise de conscience de plus en plus grande de ce problème; un grand nombre de pays représentés au Conseil d'administration ont parlé de la nécessité urgente de mettre au point et d'élargir des programmes de planification familiale. Etant donné que le taux d'accroissement démographique est un facteur déterminant du point de vue du succès des efforts d'un pays pour améliorer le bien-être de ses enfants, M. McConnell espère voir augmenter le nombre de demandes adressées au FISE pour une assistance dans ce domaine.

54. La délégation des Etats-Unis approuve sans réserve les conclusions du Conseil d'administration sur le rôle du FISE dans l'assistance aux projets d'enseignement. Elle appuie en particulier la décision du Conseil d'administration de faire porter surtout cette assistance du FISE sur la formation de personnel enseignant pour les établissements primaires et secondaires, la modernisation des méthodes d'enseignement, les projets de démonstration relatifs à la réforme des programmes scolaires, l'enseignement des matières d'intérêt pratique telles que les

sciences, l'hygiène et la nutrition, le développement de l'enseignement dans les régions rurales et de l'enseignement destiné aux jeunes filles et aux jeunes femmes, et la production locale de matériel éducatif.

55. Il est satisfaisant de constater que les ressources du FISE augmentent. Néanmoins, cette augmentation ne correspond pas à ce qu'on attendait, et il paraît maintenant improbable que l'objectif de 50 millions de dollars de recettes puisse être atteint d'ici à la fin de 1969. Il est évident que seul un accroissement appréciable des contributions des gouvernements permettra un élargissement sensible des activités du FISE en faveur de l'enfance. C'est à cause de ce problème que le Directeur général a fait une série de recommandations au Conseil d'administration sur l'acceptation de contributions spéciales pour des programmes ou projets particuliers bénéficiant normalement d'une assistance du FISE. Les Etats-Unis appuient la décision prise par le Conseil d'administration de permettre au Directeur général d'accepter à titre d'essai, pour une période d'un an, sans que le Conseil ait à prendre une nouvelle décision, des contributions spéciales pour des projets déjà approuvés par le Conseil ou dont il a « pris note » sans pouvoir les approuver, faute de fonds, et d'accepter de telles contributions, après approbation du Conseil, pour des types de programmes tels que les services de santé maternelle et infantile, y compris la planification familiale, qui sont des activités normales du FISE.

56. Des contributions spéciales pourront aussi être acceptées pour les secours d'urgence. Sans prendre dès à présent d'engagement, le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à examiner, cas par cas, dans quelle mesure il serait possible d'inclure ces contributions spéciales dans la contrepartie de la contribution des Etats-Unis. M. McConnell espère que les contributions spéciales ne remplaceront pas les contributions ordinaires.

57. A propos de la crise du Nigéria, M. McConnell dit que le Gouvernement des Etats-Unis a versé des contributions d'un montant total de 5,3 millions de dollars. En outre, les dons de vivres et autres fournitures des organisations privées américaines représentent une valeur de 2 millions de dollars. Un effort mondial concerté est nécessaire pour assurer que les secours ainsi rassemblés parviennent à ceux auxquels ils sont destinés.

La séance est levée à 13 h 5.